

Le 18 Février 2016, le commissaire à l'intégrité de la Ville d'Ottawa a conclu une transaction avec M. Richard Gardner relativement à une infraction au *Règlement sur le registre des lobbyistes* (n° 2012-309) et au *Code de conduite des lobbyistes*.

DÉCLARATION DE FAITS

Je, Richard Gardner, secrétaire-trésorier du Centre de divertissement Rideau-Carleton, à Ottawa en Ontario, convient de ce qui suit :

En décembre 2015, alors que je représentais le Centre de divertissement Rideau-Carleton et que j'avais deux dossiers actifs au registre des lobbyistes de la Ville d'Ottawa, j'ai envoyé des paniers-cadeaux à plusieurs membres du Conseil. De plus, la société que je représente est associée à un autre dossier de lobbying inscrit au registre.

Je comprends maintenant qu'en vertu du paragraphe 6(3) du *Code de conduite des lobbyistes*, il est interdit à un lobbyiste dont l'inscription des dossiers de lobbying est active, à ses clients inscrits au registre ou à ses employés d'offrir directement ou indirectement un cadeau, un avantage ou une invitation à des membres du Conseil ou à leur personnel.

Je sais aussi qu'en envoyant ces cadeaux, j'ai placé des titulaires d'une charge publique en situation de conflit d'intérêts potentiel et d'infraction possible au *Code de conduite des membres du Conseil*, enfreignant ainsi le paragraphe 6(2) de l'annexe A du *Règlement sur le registre des lobbyistes* (n° 2012-309).

Le 27 décembre 2015, j'ai reçu une communication du commissaire à l'intégrité m'informant de mon infraction au *Règlement* et au *Code de conduite des lobbyistes*. J'ai donné au commissaire mon entière collaboration et, à sa demande, j'ai fait des démarches pour reprendre les paniers-cadeaux.

J'ai présenté mes excuses aux conseillers en question pour tout inconvenient que j'ai pu leur causer en les plaçant involontairement en situation d'infraction possible à leur propre *Code de conduite*.

TRANSACTION

Je conviens que je n'ai pas totalement respecté le *Règlement sur le registre des lobbyistes* (n° 2012-309) et le *Code de conduite des lobbyistes*, et j'en assume les conséquences.

Office of the Integrity Commissioner
City of Ottawa
1st Floor
110 Laurier Avenue West
Ottawa, ON K1P 1J1
www.ottawa.ca

Direct Line (613) 580-2424
Ext. 21978
Fax (613) 580-9609
integrity@ottawa.ca

Bureau du commissaire à l'intégrité
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 1^{er} étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
www.ottawa.ca

Ligne directe : 613-580-2424, poste 21978
Télécopieur : 613-580-9609
integrite@ottawa.ca

Le seul fait d'admettre cette non-conformité ne constitue pas un aveu de méfait volontaire.

Je suis maintenant conscient des dispositions pertinentes du *Règlement sur le registre des lobbyistes* (n° 2012-309) et du *Code de conduite des lobbyistes*.

Je m'engage dorénavant à les respecter pleinement.

Le commissaire à l'intégrité confirme que je lui ai donné mon entière collaboration dans cette affaire.

Lui et moi convenons qu'en application de la présente transaction, le commissaire n'entamera pas une enquête officielle, n'imposera aucune sanction en vertu du *Règlement sur le registre des lobbyistes* (n° 2012-309), fermera le dossier et ne prendra aucune autre mesure.

Je consens à la publication de la présente transaction sur la page Web du Bureau du commissaire à l'intégrité, sur le site Web de la Ville d'Ottawa.

Signé ce 18 jour de février 2016.

Original signer par :
Richard Gardner

Original signer par :
Robert Marleau

Signature du lobbyiste

Robert Marleau, commissaire à l'intégrité